

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales de l'intérim du Camarade
Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'In-
dustrie, des Mines et de l'Energie
pour compter du 23 septembre 1980.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret n° 80-270 du 23 septembre 1980 chargeant le Camarade BABA-MOUSSA Amidou, Deuxième Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 23 septembre 1980,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 23 septembre 1980, le Camarade Adolphe BIAOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales assure l'intérim du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie pendant l'absence du Camarade Barthélémy OHOUENS.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 24 septembre 1980

Pour le Président de la République absent le Deuxième Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,



BABA-MOUSSA Amidou

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MTAS-MIME 6 autres
Ministères 20 SPD 2 BN 2 UNB-ISJ 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sec-
tions 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1.